

FITECO

Société par Actions Simplifiée au capital de 6 122 400€

Siège social : Parc Technopole - Rue Albert Einstein - CHANGE (53810)

557 150 067 R.C.S. LAVAL

"PROCES VERBAL

**Dépôt effectué au Greffe du Tribunal
De Commerce de LAVAL, le 8 MAI 2010**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

sous le N° 2010 41388

Le Greffier"

DU CONSEIL DES ASSOCIES DU 30 MARS 2010

I - Election des membres du Directoire : Le Président et le Directeur Général

1 - Election des membres du Directoire

Les mandats des membres du Directoire arrivant à échéance au 31 mars 2010, il convient de procéder à l'élection des nouveaux membres.

Sont candidats au renouvellement de leurs mandats, Messieurs Philippe BOURBON et Jean-Marie VANDERGUCHT.

En application de l'article 21-1-2 des statuts, sont nommés en qualité de scrutateurs, Messieurs BASTHISTE, BRUNET et RENARD afin de procéder au vote à bulletin secret.

Sont élus, Messieurs Philippe BOURBON et Jean-Marie VANDERGUCHT à l'unanimité des 105 voix exprimées.

2 - Election du Président et du Directeur Général

Le Conseil des Associés élit en application de l'article 19-1 des statuts, à l'unanimité des 105 voix exprimées, Monsieur Philippe BOURBON en qualité de Président de la SAS FITECO, et Monsieur Jean-Marie VANDERGUCHT en qualité de Directeur Général de la SAS FITECO.

Le Président et le Directeur Général sont élus pour une durée de trois ans, à compter du 1er avril 2010.

Après avoir remercié les associés pour leur confiance, Messieurs Jean-Marie VANDERGUCHT et Philippe BOURBON déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements en vigueur et les statuts.

3 - Rémunération du Président et du Directeur Général

Le conseil des associés reconduit le montant des rémunérations du Président et du Directeur Général, aux conditions définies par le conseil des associés du 3 juillet 2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme à l'original
Un membre du Directoire
Jean-Marie VANDERGUCHT